

## Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

### Préavis Municipal N° 39-2014 « Crédit d'étude pour l'élaboration du Plan Directeur Communal (PDCom)

Les membres de la Commission d'Urbanisme, Madame Annick Delapierre, Mrs Lothar Helm, Président, Eric Eggen, François Morier et Pierre Villard se sont réunis à la Maison de Commune, le 10 mars 2014, Messieurs Jean-Jacques Fayet et Christian Stoll étant excusés.

La Municipalité incorpore nous a rejoint et ses membres nous ont apporté les éléments d'information nous permettant de nous forger une opinion sur le sujet précité. Nous les remercions d'avoir répondu à toutes nos questions.

Un large échange de propos relatifs aux différents plans relatifs à l'urbanisation et à l'utilisation du sol de notre commune, voire de la région, nous incite à nous donner les moyens nécessaires pour traiter ce dossier avec un maximum d'attention.

La commission relève que la lecture de ce préavis n'est pas des plus faciles. Il y a beaucoup d'informations mais rien ne les rattache au planning, certes indicatif. Toutefois, ceci aurait gagné en clarté si un fil conducteur liait le texte aux rubriques de la colonne « Descriptif du planning ».

Nous résumons les différents niveaux des plans régissant l'affectation du territoire :

- Plan directeur cantonal
- PALM 2012
- SDNL Chantier 1 « Axe LEB Lussex – Bel Air
- **PDCom Plan Directeur Communal**
- PDLi Plan Directeur Localisé intercommunal
- PDL Plan Directeur Localisé
- PGA Plan général d'affectation de l'ensemble du territoire communal

Adopté en 1997, notre Plan Directeur Communal doit être révisé, en tenant compte des éléments extérieurs à notre autonomie communale. Nous ne pouvons pas présumer de la physionomie qui lui sera donnée, tant les acteurs de différents niveaux que les options supérieures ne nous laissent en définitive que peu de marge de manœuvre, c'est pourquoi nous devons utiliser au mieux les plages qui sont de notre ressort. Nous en voulons pour preuve une phrase du préavis que nous citons :

Chapitre 3. 2 dernières lignes de l'introduction

*« Notons que cette démarche part du principe que les acquis des planifications supérieures (PALM, SDNL, chantiers du SDNL ...) sont partagés et ne seront pas remis en cause. »*

Ceci étant, un bon plan nous permettra de poursuivre et contrôler notre développement interne, c'est pourquoi nous adhérons à la présente démarche, et sommes favorables au recours à des mandataires qualifiés pour l'élaboration de notre nouveau PDCom.

Pour terminer, c'est bien lors de la présentation du préavis au Conseil Communal (point 11 du planning) que nous devons débattre de sa teneur, les termes du préavis à l'étude aujourd'hui ne représentant en fait que les éléments du cahier des charges soumis aux futurs mandataires.

Nous rappelons qu'il n'est pas du ressort de la Commission d'urbanisme de traiter l'aspect financier de l'opération. Nous relevons néanmoins que nous en avons débattu avec la Municipalité, et bien que

conséquent, le montant nous semble acceptable au vu du nombre de phases et de la durée de l'opération, selon le planning indicatif annexé.

Au vue de ce qui précède, la Commission d'urbanisme à l'unanimité des membres présents vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre les décisions suivantes :

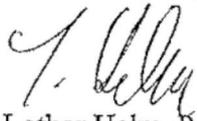
### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 39/2014 adopté en séance du 24 février 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances;
- ouï le rapport de la Commission de l'Urbanisme;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

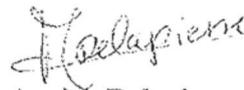
#### décide :

- d'accorder un crédit d'étude de Fr 135'000.--TTC, pour l'élaboration du Plan Directeur Communal (PDCOM) ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de la dépense par le Cpte 420.3316 « Amortissement d'autres dépenses », sur une durée maximale de 10 ans.

Pour la Commission d'urbanisme :



Lothar Helm, Président



Annick Delapierre



Eric Eggen, rapporteur

Jean-Jacques Fayet



François Morier

Christian Stoll



Pierre Villard

Romanel le 11 mars 2014